# C2- Transition vers la maternelle quatre et cinq ans

Protocole de transition

#### Territoire de MRC:

Témiscouata

## Enjeu COSMOSS principal:

entrée scolaire réussie

#### Personnes visées :

écoles et organisations œuvrant auprès des enfants d'âge préscolaire

#### Principaux changements:

mise en place d'une démarche commune entre les organisations et les écoles, mobilisation des intervenants pour une transition harmonieuse des enfants et de leur famille, création et consolidation d'un lien de confiance entre les familles et les écoles

#### Mise en contexte

En 2013, à la suite d'une rencontre entre les directeurs des écoles primaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSFL) et les partenaires de la Table -9 mois/5 ans de COSMOSS Témiscouata, différents constats sont établis. Les écoles conviennent de la nécessité de mieux connaître les besoins des enfants en difficulté lors de l'entrée à la maternelle pour mieux organiser leurs services. De plus, les organisations s'entendent sur l'importance de se doter d'une démarche commune afin d'assurer la continuité des actions de transition, même en cas de changement de personnel. C'est ce qui amène les partenaires évoluant dans le secteur de la petite enfance et une direction d'école à développer un *Protocole de transition pour favoriser une entrée scolaire harmonieuse* à partir du printemps 2014.

## **Objectifs**

- Renforcer la collaboration entre les organisations travaillant auprès des enfants sur le point d'entrer à la maternelle
- Permettre aux enfants de vivre une transition harmonieuse vers la maternelle
- Développer chez les parents et les enfants un sentiment de bien-être, de sécurité et de confiance envers l'école

#### Mise en œuvre

Un sous-comité, regroupant des représentants d'organisations travaillant auprès des enfants se préparant à entrer à la maternelle, rédige un *Protocole de transition*. Ce document met en évidence cinq principes qui sous-tendent une transition de qualité, dont la reconnaissance que l'entrée à l'école est déterminante dans le développement de l'enfant et que le parent, premier responsable de l'éducation de son enfant, occupe une place prépondérante. Le *Protocole* contient également des moments-clés et des actions incontournables à poser par les différentes organisations du milieu, entre elles ou auprès des parents, pour assurer une transition harmonieuse. Une gestion conjointe du déploiement du *Protocole* est mise en place : la directrice des services complémentaires prend en charge les questions internes de la CSFL, tandis que l'agente COSMOSS de la Table -9 mois/5 ans s'occupe des partenaires de la communauté. De plus, la libération des enseignants par la CSFL et la participation des intervenants de la communauté permettent de bâtir un protocole adapté à leur réalité et à leurs préoccupations.

Chaque organisation qui adhère au *Protocole* a le mandat de s'assurer que ses intervenants en petite enfance se mettent en action afin de favoriser une entrée scolaire harmonieuse tant chez les enfants que chez leurs parents. Pour les soutenir, un aide-mémoire rassemblant des trucs et astuces, des dates-clés et des principes importants du *Protocole* est créé. De plus, une trousse des ressources disponibles avec leurs coordonnées est distribuée pour informer les familles.

## Changements observés

La mise en application du *Protocole* mobilise un grand nombre d'intervenants autour de la transition harmonieuse des enfants vers l'école, favorisant ainsi les échanges entre les organisations, une meilleure connaissance des réalités de chacun et des discussions sur certains jeunes ayant des besoins particuliers. Les organisations sentent que les contacts avec l'école sont plus harmonieux et la communication, plus facile.

Les intervenants ont plus le réflexe de repérer les enfants dont il faudra transmettre les besoins particuliers à l'école. Ils s'assurent de l'accord des parents et les accompagnent dans le partage de l'information. Lors des activités régulières de leurs organismes, les intervenants profitent plus souvent des occasions pour parler positivement de l'école aux familles. Le *Protocole* uniformise ces pratiques au sein des organisations et entre elles.

Quant aux rencontres d'information des parents, Mme Christiane Séguin, directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire de la CSFL, indique qu'« on est rendus à un point où toutes les écoles y croient ». Ainsi, de plus en plus de parents sont informés des choix qui s'offrent à eux lors de l'entrée à la maternelle. Selon Mme Séguin, « les parents savent plus où ils s'en vont quand ils [leurs enfants] entrent à l'école, ils sont donc plus sécures et cela sécurise plus les enfants ».

Grâce au travail conjoint des organisations du milieu et des écoles, la majorité des parents d'enfants de quatre ans est informée chaque année. Toutes ces stratégies permettent de créer et de renforcer les liens de confiance entre les parents et l'école.

Le *Protocole de transition* semble bien implanté sur le territoire. Tant que le sous-comité continuera d'en rappeler l'importance, les organisations poseront des gestes pour favoriser une transition harmonieuse des jeunes.

## Ingrédients de réussite

La gestion conjointe a permis de rejoindre l'ensemble des réseaux. COSMOSS a contribué à rassembler les écoles et la communauté autour de cette problématique pour en faire un projet commun et non une initiative de quelques établissements scolaires. L'invitation qui provient des partenaires COSMOSS et non des écoles a pour effet de favoriser la participation des parents. La libération des enseignants par la CSFL et la participation des intervenants de la communauté permettent de bâtir un protocole adapté à leur réalité et à leurs préoccupations.

## À retenir

Un outil créé et géré conjointement par des partenaires issus de plusieurs secteurs favorise une transition harmonieuse des enfants vers la maternelle.

## Quelques chiffres

De 2013 à 2016

Plus de 100 intervenants connaissent et appliquent le *Protocole de transition* 18 municipalités couvertes sur 19

## Pour plus de renseignements

## Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, 418 854-2370, poste 2141

#### Sources

- Plan d'action de la Table -9 mois/5 ans de COSMOSS Témiscouata, déposé à Avenir d'enfants, juillet 2015.
- Entrevue avec Mme Christiane Séguin, directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire, Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, août 2016.
- Exercice bilan du Protocole de transition du Témiscouata, novembre 2014.
- Protocole de transition pour favoriser une entrée scolaire harmonieuse, version de décembre 2016.

